

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Henry Dunant, 1Bis Rue Saint-Laurent à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 20 mai 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 25 – REPRÉSENTÉS : 04

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, MM. CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PELÉ Martin, PICAUD Michaël et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. DELAUNAY Yoann (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*), Mme FERRY Gladie (*pouvoir à M. BUF Jean-Michel*), Mme NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PINEAU Olivier (*pouvoir à M. HAMON Jean-Pierre*).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : MM. COLIN Arnaud et MOUSSU James.

OBJET :	<i>Service de restauration collective des écoles publiques - Tarifs de l'année scolaire 2021-2022</i>
----------------	---

N° 2021 / 05 / 04

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006, « les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge conformément aux articles L. 212-4, L. 213-2, L. 214-6, L. 215-1 et L. 422-2 du Code de l'éducation ».

Les tarifs municipaux sont votés pour la période de l'année scolaire 2021-2022.

Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer une tarification modulée en fonction du quotient familial des familles ainsi qu'un tarif social à 1€ pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 600€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2006-753 du 29 Juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public ;

Accusé de réception en préfecture 044-214400152-20210527-CM-2021-05-04-DE Date de télétransmission : 01/06/2021 Date de réception préfecture : 01/06/2021
--

.../...

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Jeunesse – Éducation en date du 11 mai 2021 ;

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Le Conseil municipal approuve les tarifs de restauration collective des écoles publiques comme suit, et ce à compter du 1^{er} septembre 2021 :

TARIFS D'UN REPAS ENFANT RESERVÉ	QUOTIENTS	Tarifs 2021-2022
<i>Tranche 1</i>	<i>0 à 599</i>	<i>1,00 €</i>
<i>Tranche 2</i>	<i>600 à 799</i>	<i>3,30 €</i>
<i>Tranche 3</i>	<i>800 à 1299</i>	<i>3,47 €</i>
<i>Tranche 4</i>	<i>1300 à 1599</i>	<i>3,60 €</i>
<i>Tranche 5</i>	<i>à partir de 1600</i>	<i>3,96 €</i>

AUTRES TARIFS DE RESTAURATION	Tarifs 2021-2022
<i>Tarif de repas non réservé ou hors délais de réservation.</i>	<i>5,95 €</i>
<i>Panier repas (en cas de PAI uniquement)</i>	<i>1,11 €</i>
<i>Tarif adulte</i>	<i>6,76 €</i>

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 1^{er} juin 2021,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20210527-CM-2021-05-04-DE
Date de télétransmission : 01/06/2021
Date de réception préfecture : 01/06/2021